

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Protection des berges de la Durance - Site ARKEMA de Saint-Auban

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **Millet**

Prénom **Pascal**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ARKEMA FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pascal MILLET - Directeur du site de Saint-Auban

RCS / SIRET

3 1 9 6 3 2 7 9 0 0 0 0 5 5

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10 - Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Le remplacement de la berge se fera sur une longueur supérieure à 200 mètres. Le projet est donc soumis à examen au cas par cas. Le projet est également concerné par la rubrique 3.1.4.0 de la nomenclature IOTA. Les rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.5.0 et 3.3.1.0 sont également pressenties pour la réalisation des travaux.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site industriel d'ARKEMA à Château-Arnoux-Saint-Auban existe depuis la Première Guerre Mondiale. Les rebus de production industrielle ont été déposés au sud du site en bordure de Durance, constituant au fil du temps un teruil. L'histoire industrielle du site fait que la nature des dépôts a évolué au cours du temps. Il en résulte une composition hétérogène du teruil dans l'espace et en hauteur, avec principalement de la chaux et des résidus de bauxite. Le teruil est surveillé par ARKEMA qui en a la gestion et a fait l'objet de plusieurs phases de réhabilitation et de mise en protection. Pour répondre à ses obligations réglementaires quant à la gestion de ce talus, ARKEMA a fait réaliser un diagnostic de l'état des protections de berges en bord de Durance. Les résultats présentés dans 2 études sont sans appel, et prévoient des travaux à réaliser pour certains en urgence sur la protection du talus contre les crues de la Durance pour pérenniser l'ouvrage. Il en est de même sur la partie amont, exploitée par l'industriel où des érosions de berges sont présentes et menacent une partie des terrains. Le projet consiste donc à réaliser des protections de berges en enrochement contre l'érosion de la Durance.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'éviter l'érosion de la berge et de protéger le site d'ARKEMA en remplaçant et en uniformisant les enrochements existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En préliminaire des travaux, la Durance sera déviée pour pouvoir accéder à la berge rive gauche depuis le lit mineur (voir les esquisses de plan dans la notice accompagnatrice).

Les enrochements existants seront démontés. Il sera nécessaire de venir retirer une partie de la berge existante pour élargir le lit de la rivière et ainsi diminuer les contraintes exercées en crue sur la berge. De nouveaux enrochements seront ensuite installés. Les terres en place pourront être déplacées et remaniées, sous réserve du résultat du diagnostic de pollution.

L'état de dégradation du tronçon numéro 6 étant très avancé, et la berge menaçant de s'écrouler, une demande de travaux d'urgence spécifique à ce tronçon sera demandée (voir la notice accompagnatrice).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase d'exploitation, les enrochements mis en place dans le cadre du projet permettront la protection de la berge.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation IOTA au titre des rubriques 3.1.4.0, 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.5.0 et 3.3.1.0
- Autorisation de dérogation pour les espèces protégées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la berge	1,3 km environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue du Jas, 04600 Château-
Arnoux-Saint-Auban

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 06' 60" 17 Lat. 06° 00' 60" 9

Point d'arrivée :

Long. 44° 05' 56" 79 Lat. 05° 99' 84" 59

Communes traversées :

Château-Arnoux-Saint-Auban

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Remarque : le site de l'usine fait l'objet d'une autorisation ICPE.
L'enrochement de la berge n'a quant à lui pas d'autorisation spécifique.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 n° 930012698 « La moyenne Durance, de l'aval de la retenue de l'Escale à la confluence avec le Verdon »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un prédiagnostic écologique a mis en évidence que la majorité de la zone d'étude est couverte par des zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRN a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°2013-2223 du 06 novembre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du terril présente une pollution avérée avec le stockage de boues issues de l'activité industrielle. Afin de déterminer si d'autres pollutions sont présentes le long de la berge existante, un diagnostic de pollution a été lancé (voir plus de détails dans la notice d'accompagnement).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans la ZSC FR9301589 "La Durance" et dans la ZPS FR9312003 "La Durance"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux constituant l'enrochement existant seront évacués dans des filières adaptées.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux extérieurs seront nécessaires pour mettre en place les enrochements.
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbations ou dégradations prévues durant la phase travaux
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 n° 930012698 « La moyenne Durance, de l'aval de la retenue de l'Éscale à la confluence avec le Verdon »
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence immédiate de l'usine ARKEMA
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation de la Durance
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra engendrer des nuisances sonores. Cependant, il n'y a pas d'habitations ou de bâtiments sensibles au bruit à proximité.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra engendrer des vibrations. Cependant, il n'y a pas d'habitations ou de bâtiments sensibles à proximité.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets non dangereux : les enrochements à remplacer et de possibles excavements de terres

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. la notice d'accompagnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des forts enjeux environnementaux du site et de la nature des travaux envisagés, il semble nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

En effet, les contraintes subies par les habitats, les espèces mais également les interventions en zone humide ou la déviation de la Durance rendent nécessaire la réalisation de cet exercice.

Une demande pour des travaux d'urgence sera faite pour le tronçon n°6 qui menace de s'effondrer.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Note accompagnatrice

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Auban.

le.

07 04 2022

Signature

 Michel Bascot



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Avenue du Jas

Usine ARKEMA de Saint-Auban

Code Postal

4 6 0 0

Localité

Saint-Auban 04600

Pays

FRANCE

Tél

330492337557

Fax

330492337561

Courriel

pascal.millet

@arkema.com

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

420

Extensio
n

Nom de la voie

rue d'Estienne d'Orves

Code postal

9 2 7 0 5

Localité

COLOMBES

Pays

FRANCE

Tél

330149008080

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

HECTOR

Prénom

Marie-Pascale

Qualité

Responsable Environnement/Remédiation

Tél

330492337515

Fax

330492337817

Courriel

marie-pascale.hector

@arkema.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



- Limi
- Limi
- Limi
- d'ar
- CA d'Agen
- EPCI
- Limi
- Limi
- Com
- Rezé
- Limi

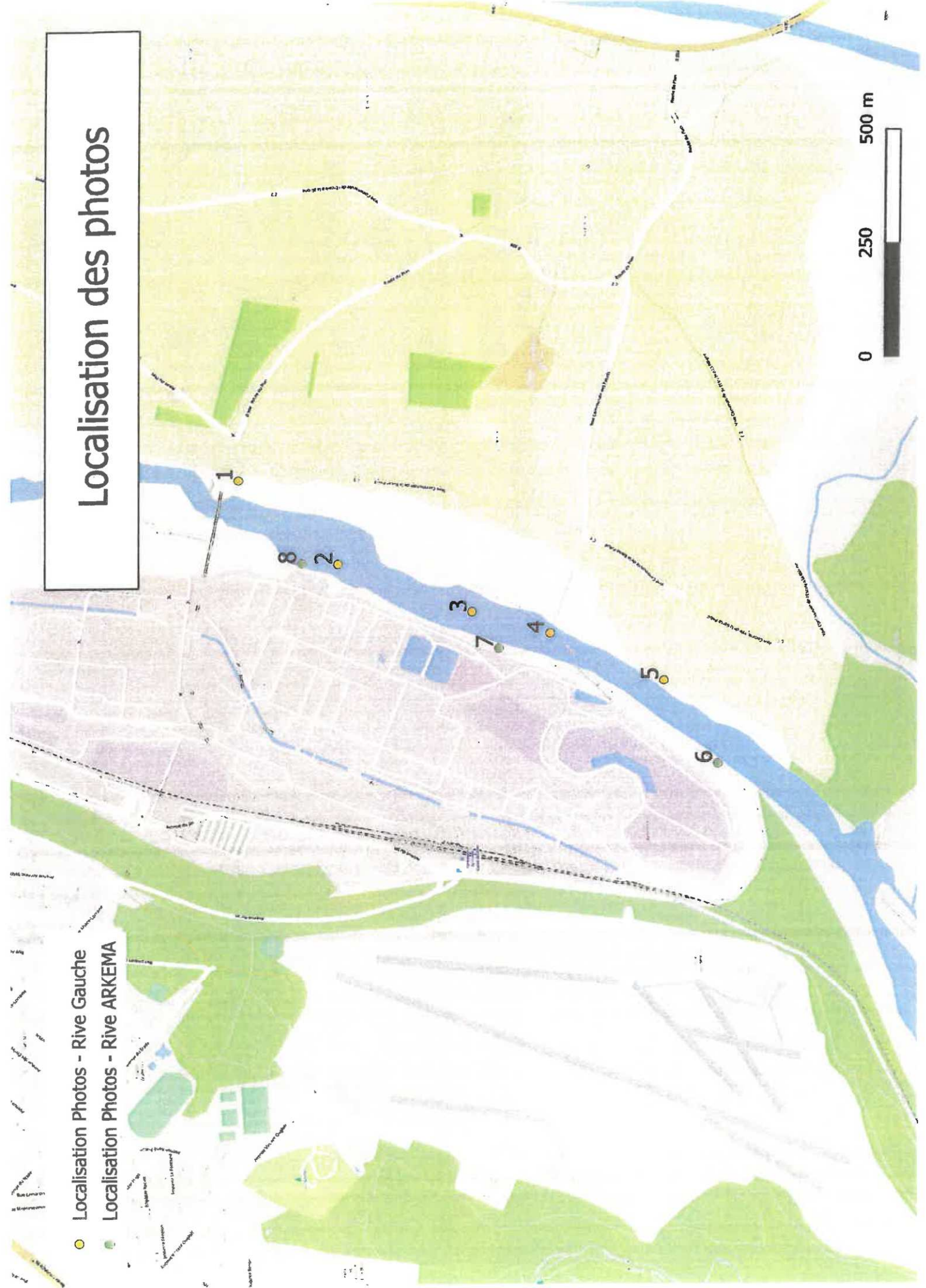
Château-Armour - Saint-Aubert

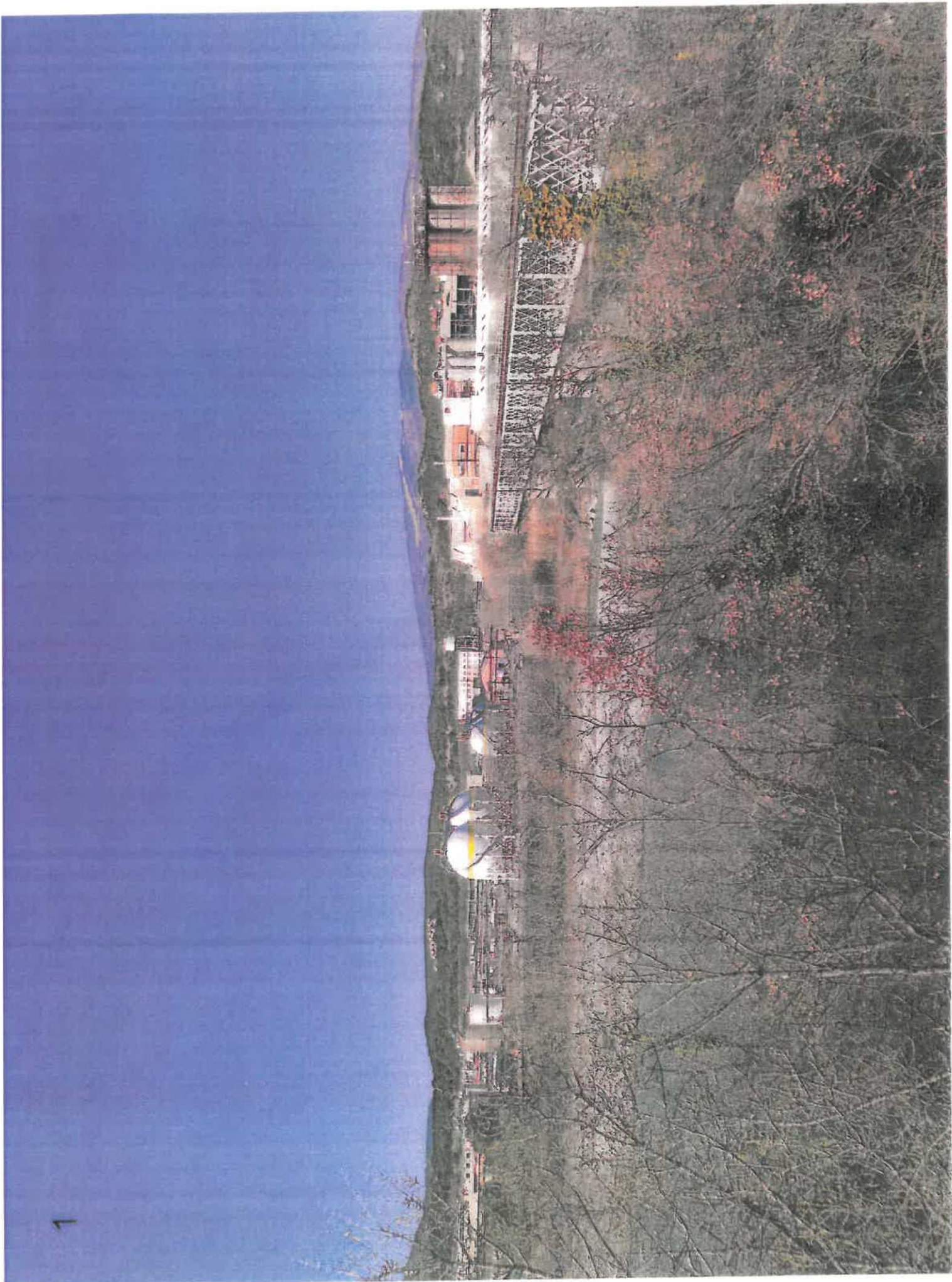
500 m

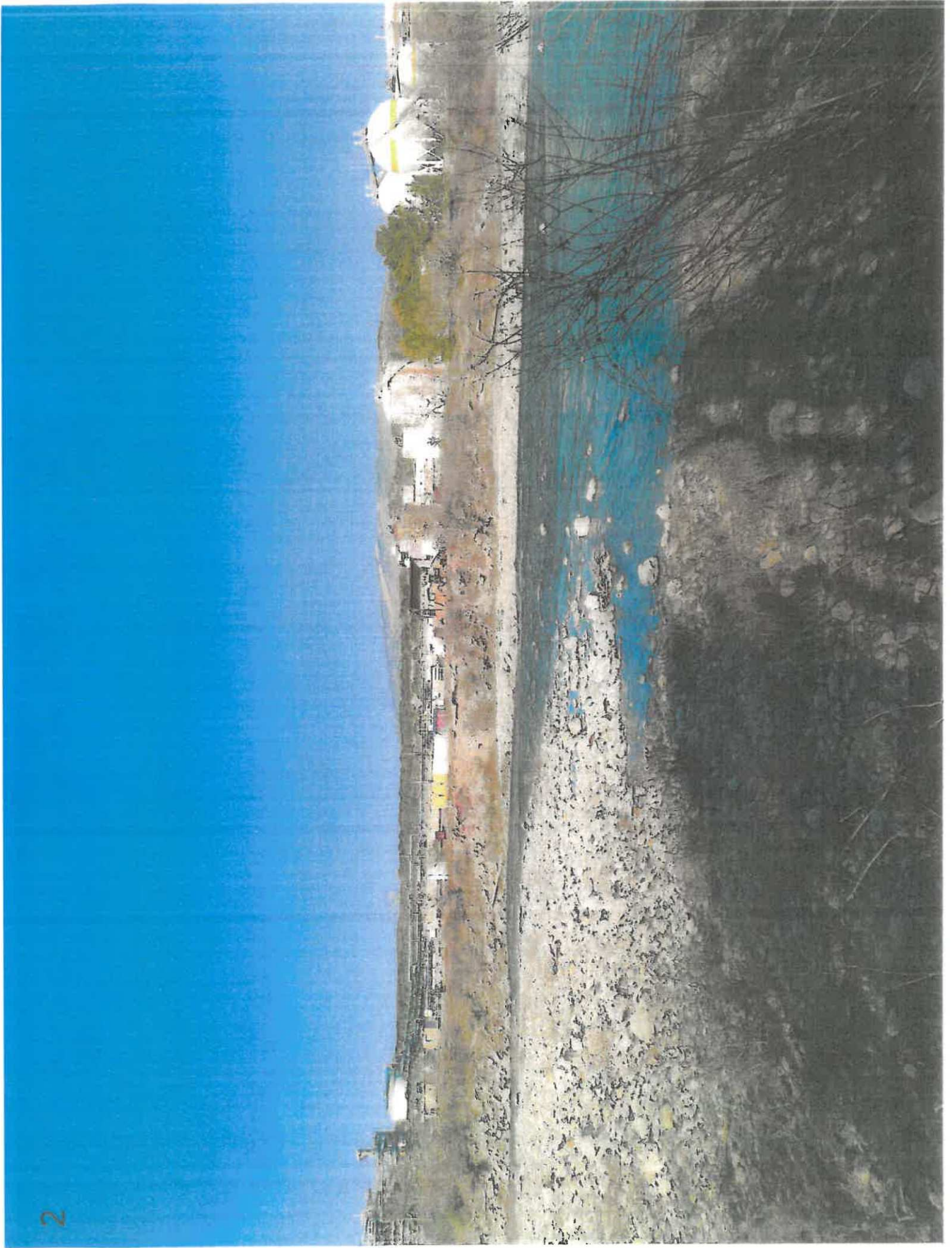
Source

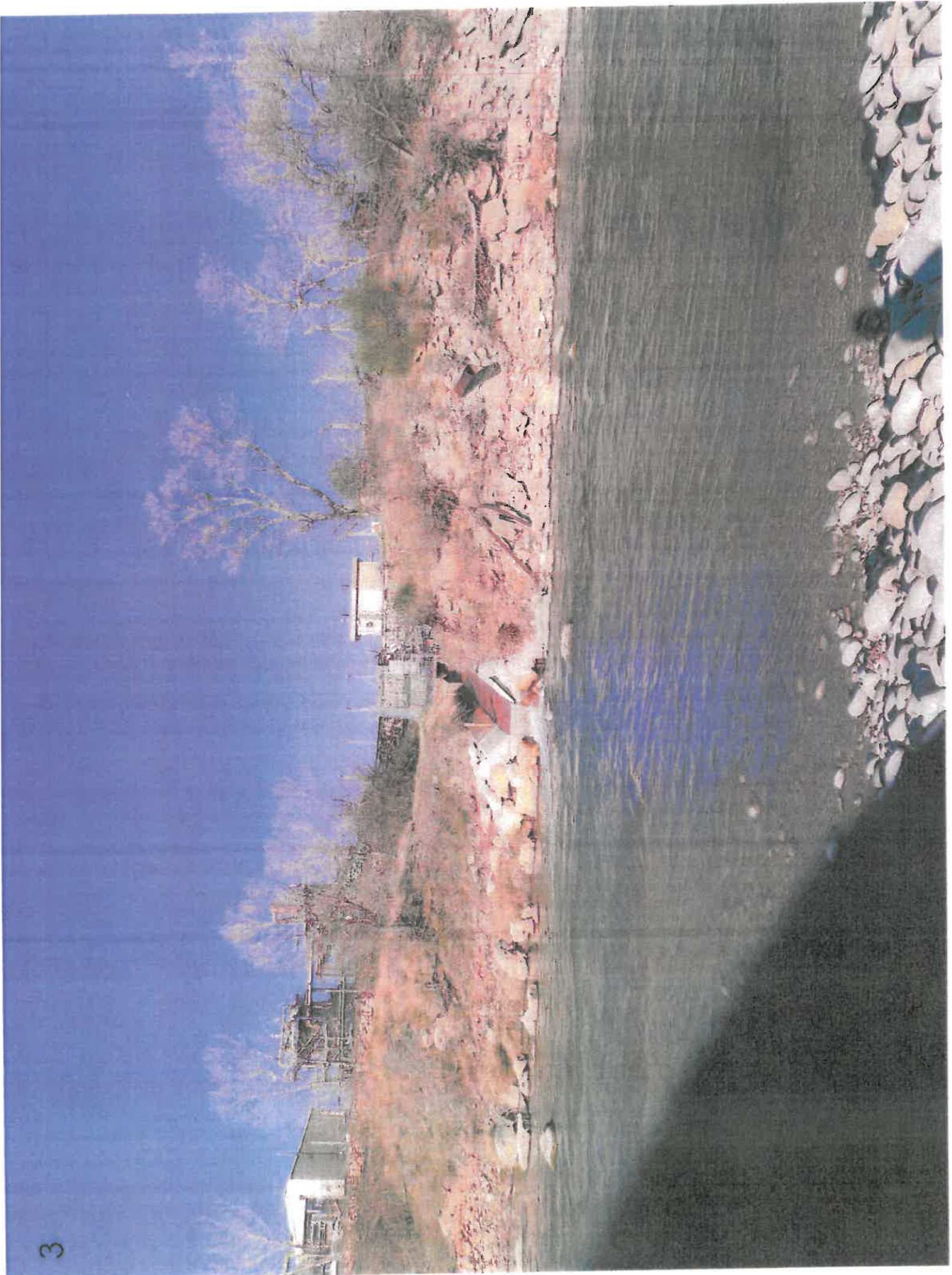
Localisation des photos

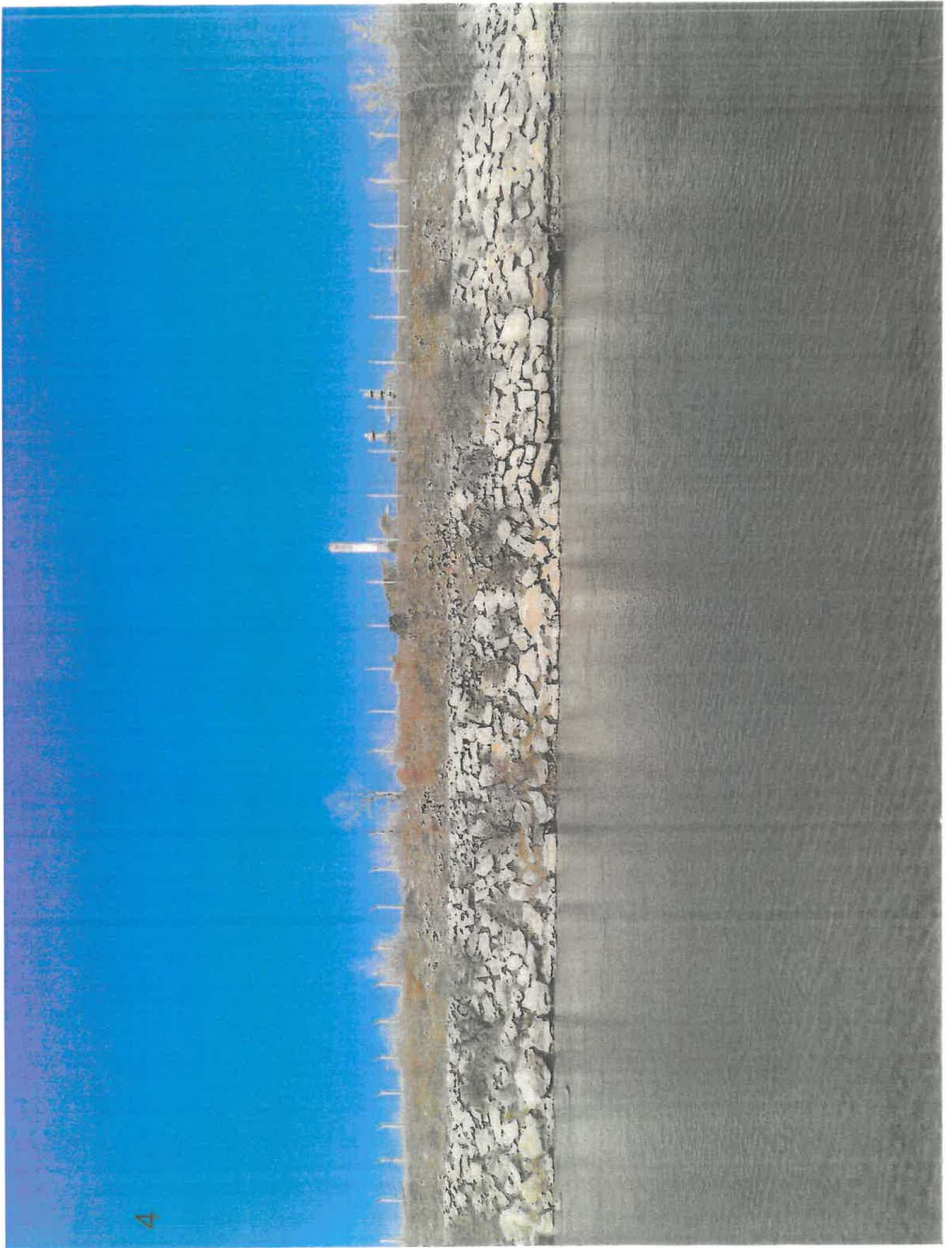
- Localisation Photos - Rive Gauche
- Localisation Photos - Rive ARKEMA



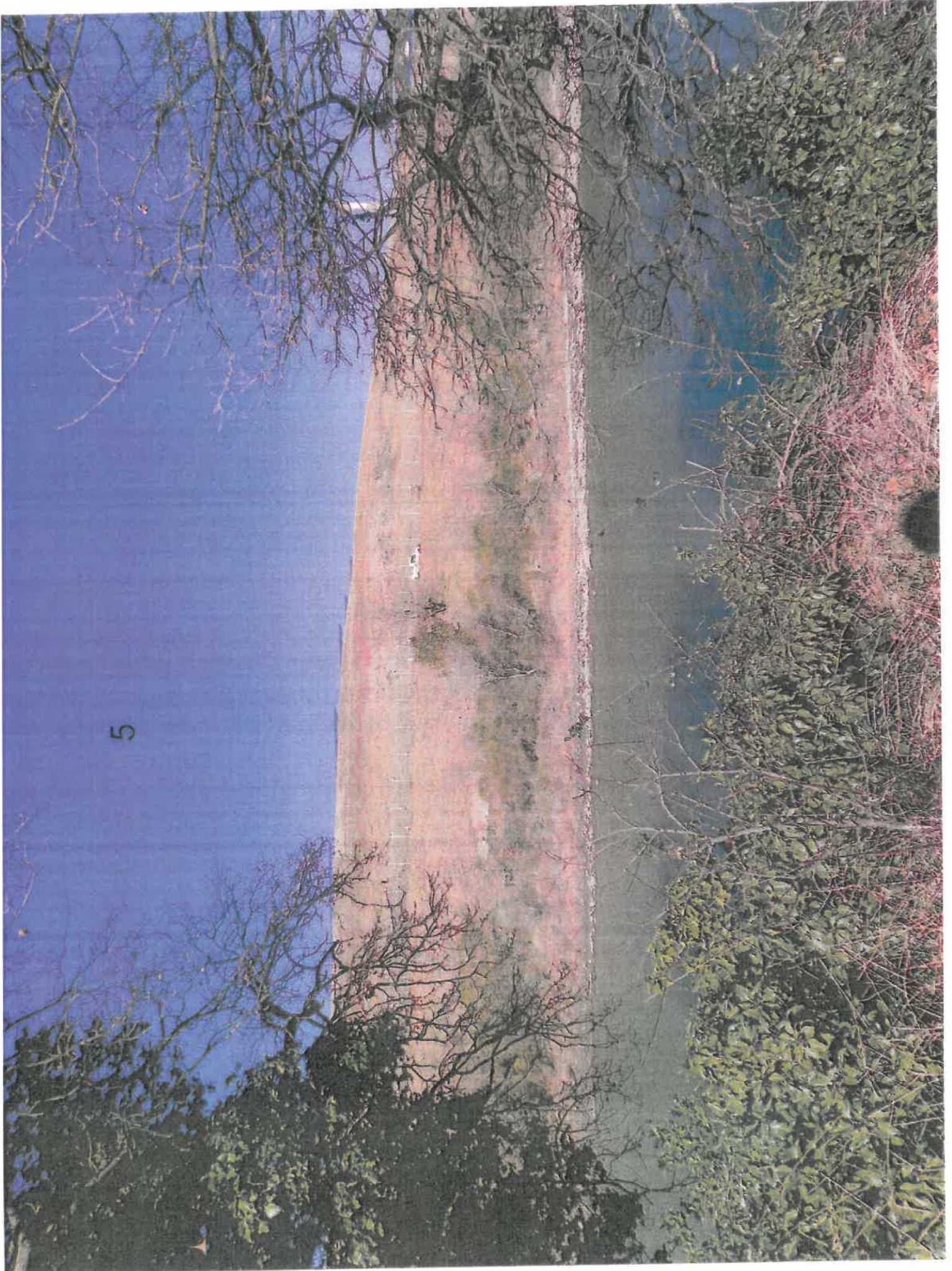


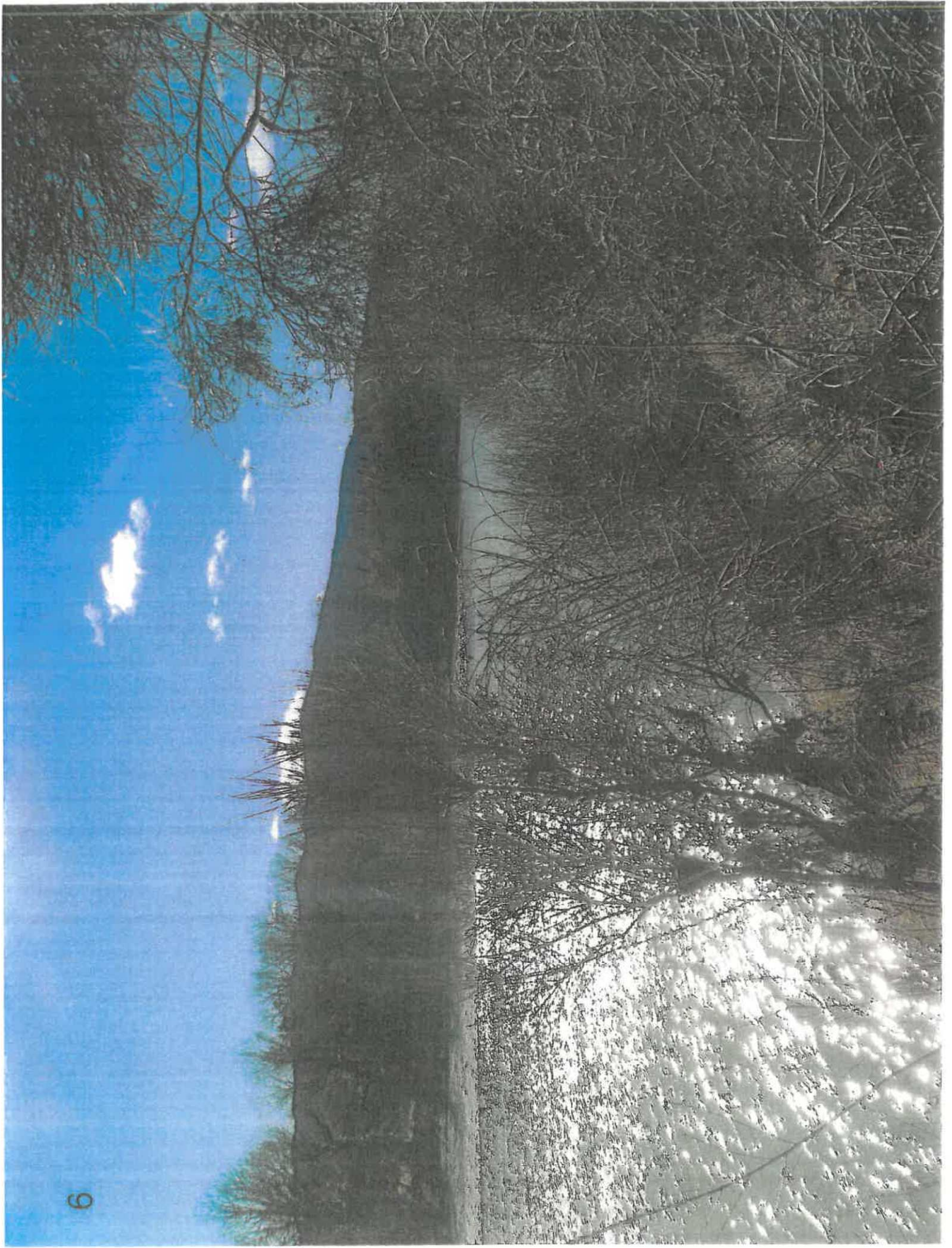






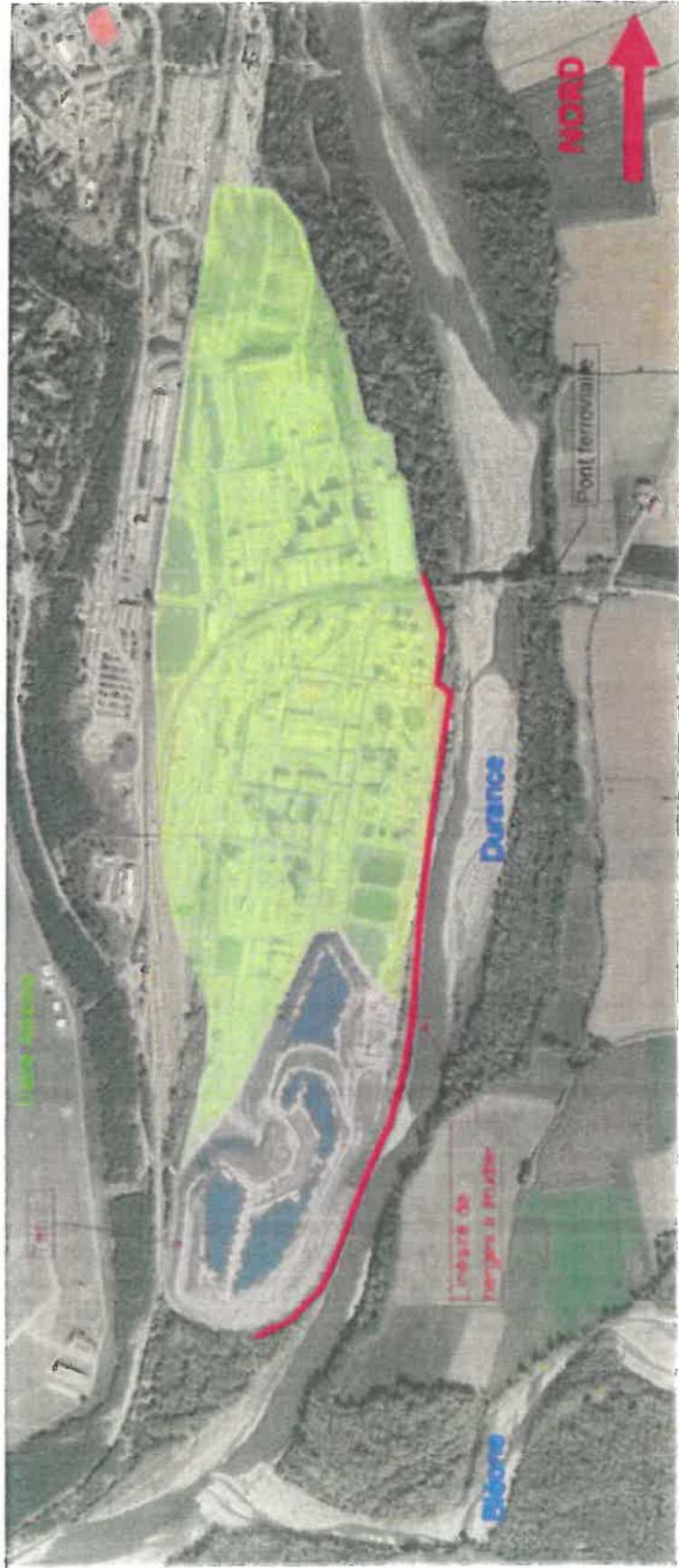
5





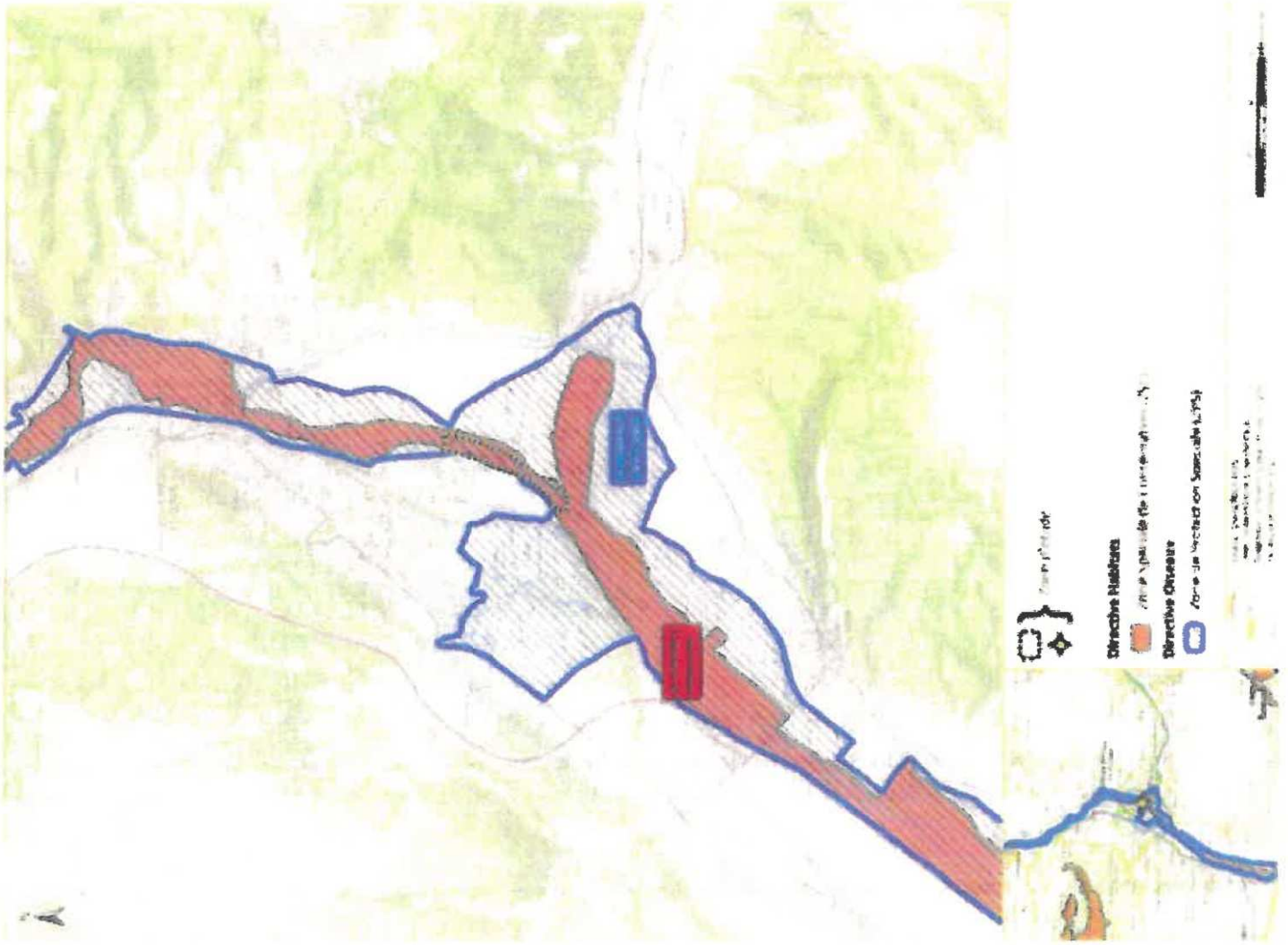






RÉSEAU NATURA 2000

Projet de confortement de berge en rive droite de la Durançe - Châtreaux-Armas - Saint-Aubin (04)



Protection des berges de la Durance. Site de Saint Auban (04).

NOTICE ACCOMPAGNANT LA DEMANDE DE CAS PAR CAS

Protection des berges de la Durance. Site de Saint Auban (04).

Notice accompagnant la demande de cas par cas

ARKEMA

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
V0	Notice accompagnant la demande de cas par cas	G MOTHE	C DUPUY	06/04/2022
V2	Notice accompagnant la demande de cas par cas – Reprises suite aux remarques ARKEMA	G MOTHE	C DUPUY	04/04/2022
V3	Notice accompagnant la demande de cas par cas – Reprises suite aux remarques ARKEMA	G MOTHE	C DUPUY	06/04/2022

Equipe Environnement – Branche SMT – BU MI
18 rue Elie Pelas – 13016 Marseille – TEL : +33 (0)4 91 17 00 00

ARTELIA - Siège Social : 16, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine - France
SAS au Capital de 13 262 150 Euros - 444 523 526 RCS Bobigny - SIRET 444 523 526 00804 - APE 7112B
N° Identification TVA : FR 40 444 523 526 - www.arteliagroup.com

Notice accompagnant la demande de cas par cas
PROTECTION DES BERGES DE LA DURANCE. SITE DE SAINT AUBAN (04).

SOMMAIRE

FICHE DE SYNTHÈSE.....	4
1. INTRODUCTION.....	5
2. CONTEXTE DU PROJET.....	5
2.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DU PROJET	5
2.2. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	6
3. LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS.....	7
3.1. DESCRIPTION DES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS	7
3.2. LA PHASE DE TRAVAUX.....	8
3.2.1. LES TRAVAUX ENVISAGÉS.....	8
3.2.2. LE CAS PARTICULIER DU TRONÇON N°6.....	9
4. PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE	10
4.1. LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES.....	10
4.1.1. ZONAGES D'INVENTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES	10
4.1.2. LA TRAME VERTE ET BLEUE	11
4.1.3. LES ENJEUX FAUNE ET FLORE.....	11
4.1.4. LES ENJEUX LIÉS À LA QUALITÉ DE L'EAU	12
4.1.5. LES ENJEUX LIÉS AUX ZONES HUMIDES	13
4.2. ENJEUX LIÉS À LA QUALITÉ DES SOLS.....	14
4.3. LE RISQUE INONDATION	15
5. IMPACTS PRÉSUMÉS ET PREMIÈRES PISTES DE MESURES ENVISAGÉES.....	16
5.1. GESTION DES SOLS	16
5.2. QUALITÉ DES EAUX.....	16
5.3. MILIEU NATUREL	16

FIGURES

Figure 1 : localisation des différents tronçons	5
Figure 2 : localisation des aménagements envisagés	7
Figure 3 : création de protection	7
Figure 4 : confortement de la protection.....	8
Figure 5 : localisation envisagée des installations de travaux	8
Figure 6 : localisation des zonages d'inventaires et réglementaires par rapport au projet.....	10
Figure 7 : Les enjeux relatifs à la faune	11
Figure 8 : synthèse des conclusions du SDAGE au sujet de l'atteinte du bon état	12
Figure 9 : Zones humides au regard du critères "végétation"	13
Figure 10 : zones d'aléas inondations prescrites dans le PPRN	15

Projet

Protection des berges de la Durance. Site de Saint Auban (04).

Adresse du site

Avenue du Jas à Château Arnoux Saint Auban (04600)

Donneur d'ordre

ARKEMA

Adresse usine de Saint-Auban (04)

Tél : +33 (0)4 92 33 75 15

Contact : Marie Pascale HECTOR

Société

ARTELIA

16, rue Simone Veil - 93400 Saint-Denis-sur-Seine - France

I 444 523 526 RCS Bobigny

I SIRET 444 523 526 00804

I APE 7112B

Business Unit EAMO

Représentée par son Directeur Exécutif Sébastien PAILHES

Mission

Suivi des procédures réglementaires –
Dossier Cas par Cas

1. INTRODUCTION

La présente note vient en accompagnement du dossier de cas par cas pour préciser certains enjeux de la zone d'étude et décrire les méthodologies de travaux envisagés. Elle aborde également les premières pistes de mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

2. CONTEXTE DU PROJET

2.1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE DU PROJET

Le projet de protection des berges de la Durance au droit du site Arkema de St-Auban s'inscrit dans le cadre de la gestion des terrains dont Arkema a la responsabilité.

ARKEMA a fait réaliser un diagnostic de l'état des protections de berges en bord de Durance en 2020. Les résultats obtenus à travers deux études sont sans appel : ils préconisent des travaux de confortement à réaliser sur la protection du talus contre les crues de la Durance pour pérenniser l'ouvrage. Ces études définissent différents tronçons dont l'état de protection diffère. En particulier, les travaux pour le tronçon n°6 (voir figure ci-après) doivent être réalisés en urgence car son état est très dégradé.

Ces tronçons numérotés du Sud au Nord sont localisés sur la carte ci-après :



Figure 1 : localisation des différents tronçons

Tronçon 1

Il est situé au Sud-Est du terril et mesure 155 mètres linéaires (ml). Il ne comporte pas de protection. Il est couvert de végétation et semble constitué d'alluvions.

Tronçon 2

Il s'agit d'un des deux tronçons principaux de protection du terril. La mise en œuvre date de 1989. On distingue :

- des blocs en pied (très verticaux) ; certains ont été emportés,
- des gravats (blocs) en haut de berge.

Tronçon 3

Ce tronçon est le second tronçon de protection du terril.

Le haut du parement semble avoir fait l'objet d'une recharge assez récente de gros blocs, probablement lors des travaux amont en 2004. La partie basse du parement est constituée de petits blocs déstabilisés.

Tronçon 4

Ce tronçon se situe dans le prolongement du tronçon n°3. Il s'agit du tronçon réalisé le plus récemment (en 2004). Il est de conception différente.

Il s'agit d'une protection type mur poids, intermédiaire entre une protection rigide et une protection souple.

On constate des effondrements, des glissements et des signes d'affaissement en pied sur certaines zones.

Tronçon 5

Ce tronçon se situe en aval immédiat du point de rejet dans la Durance. Une protection en cages de gabions est présente, mais en retrait par rapport à la berge de la Durance. Une érosion se développe de part et d'autre du rejet.

Tronçon 6

Ce tronçon se situe en aval du point de rejet dans la Durance, le long du parc d'exercice des pompiers

Ce tronçon ne comporte pas de protection. La berge est haute et verticale (en surplomb), constituée de gravats divers (béton, ferraille) : elle a subi une importante érosion de berge.

Tronçon 7

Ce tronçon est situé directement au sud du pont ferroviaire. Ce secteur est très végétalisé. Une protection de berge est présente : elle est très verticale et constituée de blocs d'enrochements massifs (et localement de blocs de béton de gravats) qui semblent avoir été déposés en vrac.

2.2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Aux vues des enjeux environnementaux de la zone d'étude, le projet sera soumis à étude d'impact. Il est également soumis à la loi sur l'eau par la rubrique 3.1.4.0 de la nomenclature IOTA. Les rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.5.0 et 3.3.1.0 sont également pressenties pour la réalisation des travaux.

Des demandes d'autorisation de défrichement et de dérogation d'espèces protégées pourront également être sollicitées si nécessaire.

3. LES AMENAGEMENTS ENVISAGES

3.1. DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS ENVISAGES

En fonction de l'état de la berge dans les différents tronçons décrits dans le chapitre précédent, plusieurs types d'aménagements sont proposés : création d'une protection ou confortement de la protection. Le lit de la rivière sera également élargi afin de diminuer les contraintes exercées en crue sur berge.

Les aménagements sont localisés sur la carte suivante et décrits dans les coupes suivantes.

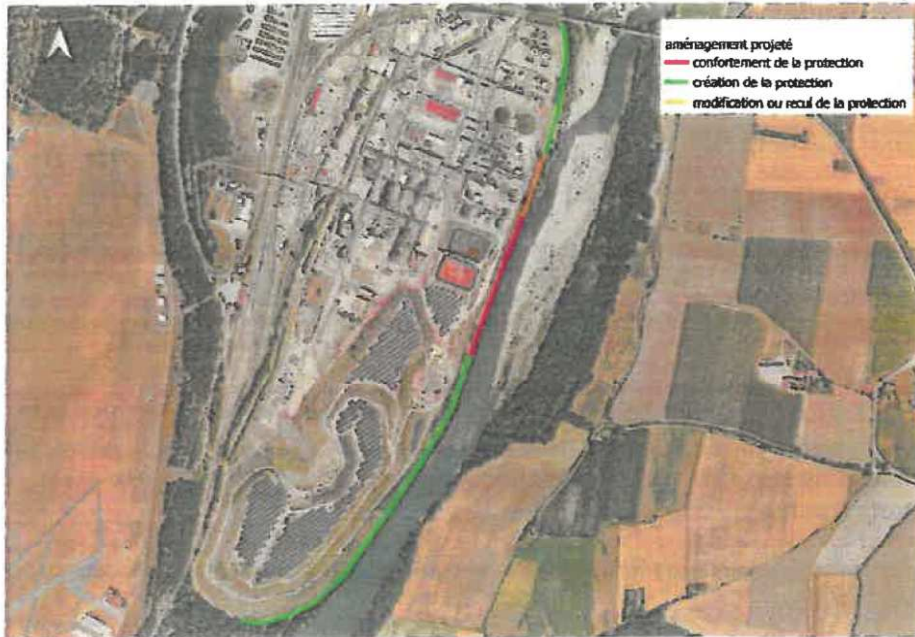


Figure 2 : localisation des aménagements envisagés

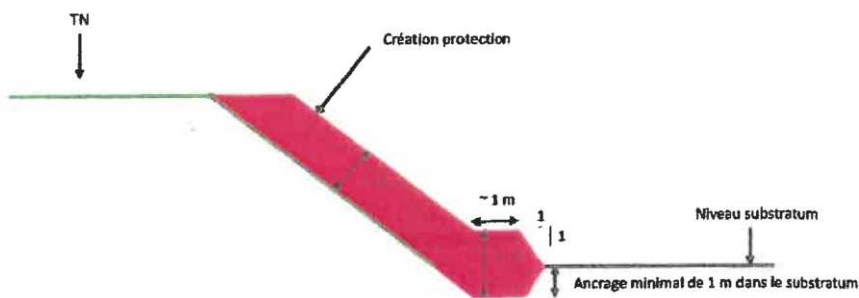


Figure 3 : création de protection

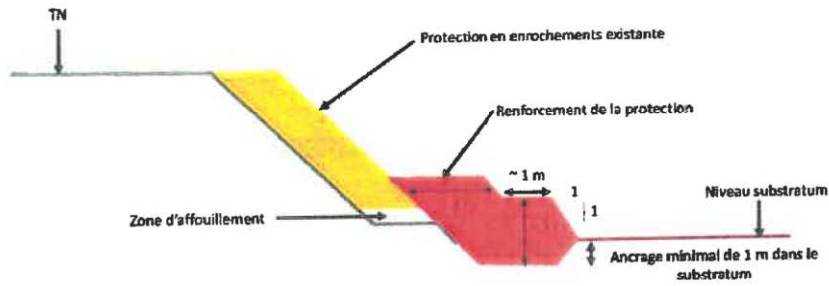


Figure 4 : confortement de la protection

3.2. LA PHASE DE TRAVAUX

3.2.1. Les travaux envisagés

En préliminaire des travaux, la Durance devra être déviée pour pouvoir accéder à la berge en rive droite depuis le lit mineur.

Les enrochements endommagés existants seront démontés. Il sera nécessaire de venir retirer une partie de la berge existante pour élargir le lit de la rivière et ainsi diminuer les contraintes exercées en crue sur la berge. De nouveaux enrochements seront ensuite installés. Les terres en place pourront être déplacées et remaniées, sous réserve du résultat du diagnostic de pollution.

Les zones de travaux présumées ainsi que la localisation des voies d'accès envisagées et des bases vie et sont présentées sur la carte suivante.

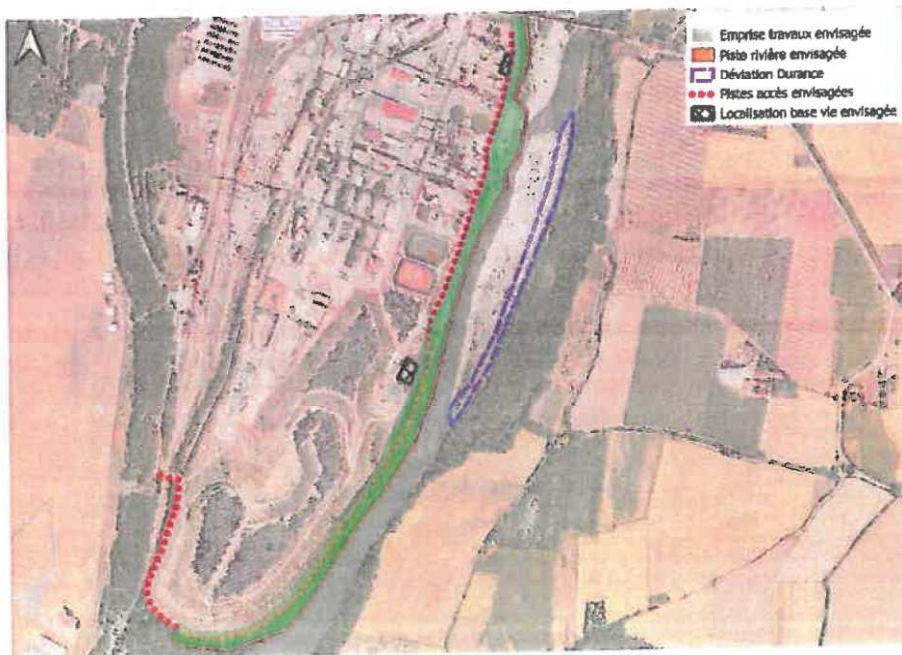


Figure 5 : localisation envisagée des installations de travaux

3.2.2. Le cas particulier du tronçon n°6

Une demande d'intervention spécifique sera préparée pour le traitement prioritaire d'une partie du tronçon 6, dans la mesure où celui-ci est très endommagé et nécessite une intervention urgente.

L'intervention pourra se faire depuis la berge pour cette partie.

Les modalités exactes d'intervention et les procédures afférentes seront cadrées en amont avec les services compétents.

4. PRESENTATION DES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE

4.1. LES ENJEUX ECOLOGIQUES

Un pré-diagnostic écologique a été réalisé afin d'appréhender les premiers enjeux écologiques de la zone d'étude. Ce pré-diagnostic a été réalisé à l'automne 2021.

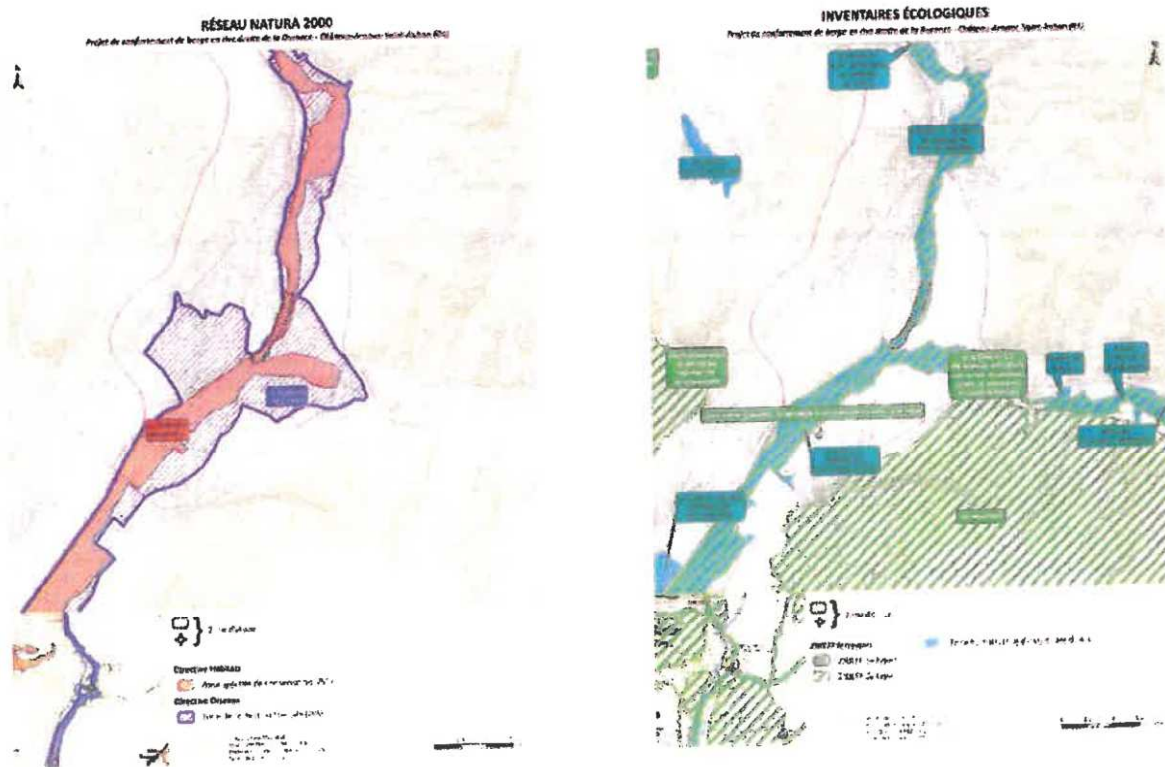
La zone d'étude est centrée autour de la Durance, en aval proche du barrage de l'Escale et en amont immédiat de la confluence avec la Bléone en rive gauche. Le cours d'eau s'écoule ici au sein d'alluvions quaternaires dans sa plaine agricole, exploitée au niveau d'anciennes terrasses alluviales datées du Würm.

La zone d'étude est marquée par l'artificialisation des milieux naturels, en lien avec l'activité industrielle et la proximité d'importantes infrastructures linéaires. Toutefois, elle garde une certaine naturalité au niveau des milieux riverains, en rive gauche essentiellement.

4.1.1. Zonages d'inventaires et réglementaires

L'aire d'étude est incluse à un maillage serré de périmètre d'inventaire et de protection réglementaire et contractuelle lié aux milieux duranciens. Elle entretient ainsi des liens écologiques forts à très forts avec les sites Natura 2000 de la Durance (ZSC « La Durance », ZPS « La Durance ») et les ZNIEFF de type II « La moyenne Durance, de l'aval de la retenue de l'Escale à la confluence avec le Verdon » et « La Bléone et ses principaux affluents (les Duyes, le Galèbre, les Bès, le Bouinenc) et leurs ripisylves », située à proximité et liée au réseau hydrographique du même bassin versant.

Ces zonages sont présentés dans les cartographies ci-après.



4.1.2. La trame verte et bleue

Au niveau de la trame verte, la zone d'étude n'est intégrée à aucun corridor écologique et les réservoirs de biodiversité les plus proches, liés aux milieux humides principalement (retenue de l'Escale, vallée de la Bléone), sont situés à distance notable et séparés par de grands aménagements hydroélectriques. Au niveau de la trame bleue, la zone d'étude appartient à la Durance, son espace de mobilité et ses milieux riverains.

4.1.3. Les enjeux faune et flore

Plusieurs habitats à enjeux forts sont présents sur la zone d'étude, comme les peupleraies riveraines méditerranéennes et les bancs de galets de la Durance. On trouve des espèces végétales, également à enjeux forts comme la Petite massette, le polygale nain ou la clématite droite.

Enfin, de nombreuses espèces animales sont à enjeux forts ou très fort (Apron du Rhône). Les enjeux relatifs à la faune sont synthétisés sur la carte suivante.

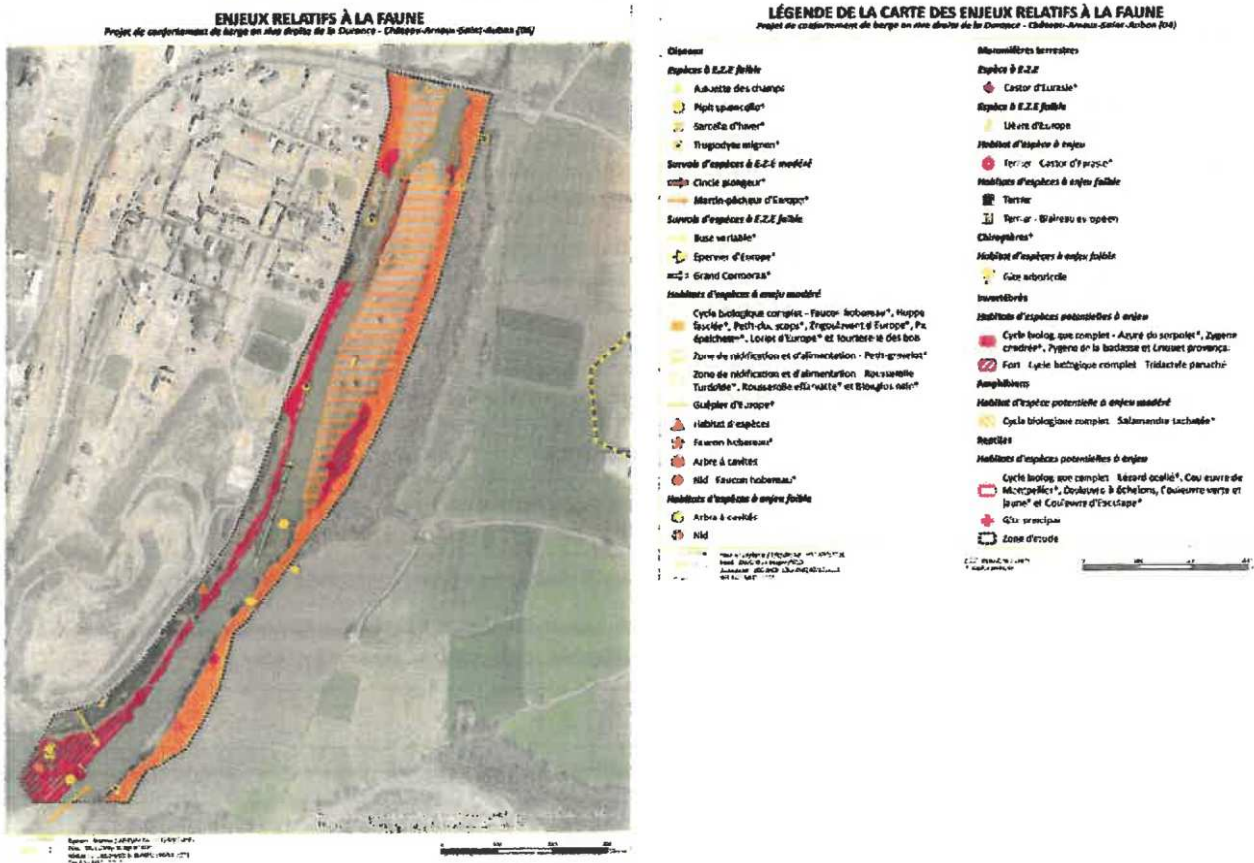


Figure 7 : Les enjeux relatifs à la faune

4.1.4. Les enjeux liés à la qualité de l'eau

Une masse d'eau superficielle appartenant au sous-bassin DU_13_13 « Moyenne-Durance aval » est concernée par la zone d'étude, « La Durance du canal EDF à l'Asse » (FRDR275). Les conclusions du SDAGE à son sujet sont les suivantes.

Code Masse d'eau	Nom Mass d'eau	Statuts	Echéance atteinte du bon état	
			Ecologique	Chimique
FRDR275	La Durance du canal EDF à l'Asse	MEFM	2027	2027

Figure 8 : synthèse des conclusions du SDAGE au sujet de l'atteinte du bon état

A l'issue de l'état des lieux du SDAGE en 2013, l'état de la masse d'eau superficielle a nécessité un report en 2027 pour l'atteinte du bon potentiel écologique. Ce report a été motivé par des altérations sévères aux continuités, au régime hydrologique et à la morphologie du cours d'eau, ainsi que des dégradations de la qualité physico-chimiques pour les substances dangereuses.

En ce qui concerne l'état chimique, le report a été sollicité en raison de concentrations dégradantes en pentachlorobenzène.

Le programme de mesures du SDAGE identifie les actions suivantes à mener sur la masse d'eau concernée pour remédier aux pressions évoquées, et ainsi réduire les altérations et satisfaire aux échéances européennes.

Pression à traiter	Mesure à réaliser	
Prélèvements	RES0602	Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
	MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages
Altération de la morphologie	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
Altération de l'hydrologie	RES0602	Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation
Prélèvements	RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

Pression à traiter	Mesure à réaliser	
Pollution diffuse par les substances (hors pesticides)	IND0201	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
	IND0301	Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates
	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates

4.1.5. Les enjeux liés aux zones humides

Les prospections réalisées dans la zone d'étude ont permis la caractérisation et la délimitation des zones humides éventuelles au regard du critère de la végétation, comme le stipule l'arrêté du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009.

Au regard du critère de végétation, les zones humides délimitées selon les arrêtés du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009 présentent une superficie totale de 12,34 ha. En considérant également les habitats côtés « p » et devant faire l'objet d'une expertise complémentaire pédologique pour avérer leur caractère humide, cette surface au regard du critère végétation pourrait être portée à 12,74 ha.

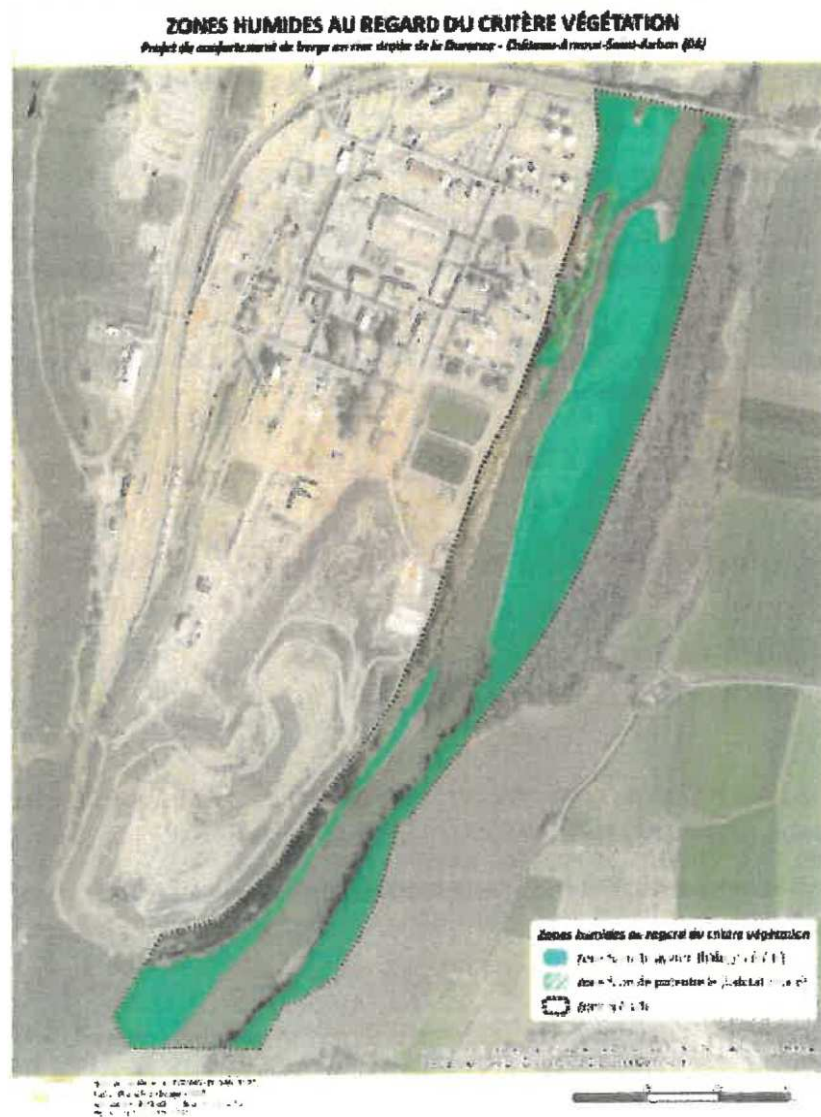


Figure 9 : Zones humides au regard du critères "végétation"

4.2. ENJEUX LIES A LA QUALITE DES SOLS

Le site industriel d'ARKEMA à Château Arnoux Saint Auban existe depuis la Première Guerre Mondiale. Les rebus de production industrielle ont été déposés au sud du site en bordure de la Durance, constituant au fil du temps un terril. L'histoire industrielle du site fait que la nature des dépôts a évolué au cours du temps. Il en résulte un terril en bord de Durance constitué de façon hétérogène dans l'espace et en hauteur, avec principalement de la chaux et des résidus de bauxite.

Les aménagements de berges prévus pourront nécessiter un nouveau modelage des terrains en rive droite de la Durance avec une gestion de terres excavées à anticiper et encadrer en fonction de la qualité des sols ; des investigations géotechniques sont d'ores et déjà prévues, mais compte tenu des éléments décrits ci-avant, il s'agit également de caractériser la qualité des futurs déblais sur le plan chimique pour définir leur mode de gestion optimal, de préférence par valorisation sur site en remblais, voire par évacuation hors site en filières adaptées et autorisées si un réemploi n'est pas possible dans le cadre des travaux.

La réalisation d'un diagnostic complémentaire de la qualité chimique des sols a donc été lancée afin de dimensionner les mesures de protection en termes d'exposition pour les futurs travailleurs lors du chantier. Ce diagnostic permettra également de mesurer les risques existants quant aux matériaux qui pourraient être remaniés vers la Durance lors de crues, ou induire une migration de composés lessivables vers les eaux. Un confinement particulier vis-à-vis de ces matériaux pourra être envisagé.

Les objectifs sont donc de caractériser les matériaux d'un point de vue chimique et d'établir les mesures de gestion des sols en lien avec les futurs travaux de confortement des berges.

4.3. LE RISQUE INONDATION

Le site ARKEMA est soumis au risque inondation qui est traduit par le PPRN arrêté le 6 novembre 2013 (arrêt préfectoral N°2013-2223).

Le site est classé en aléa faible (voir carte ci-après).

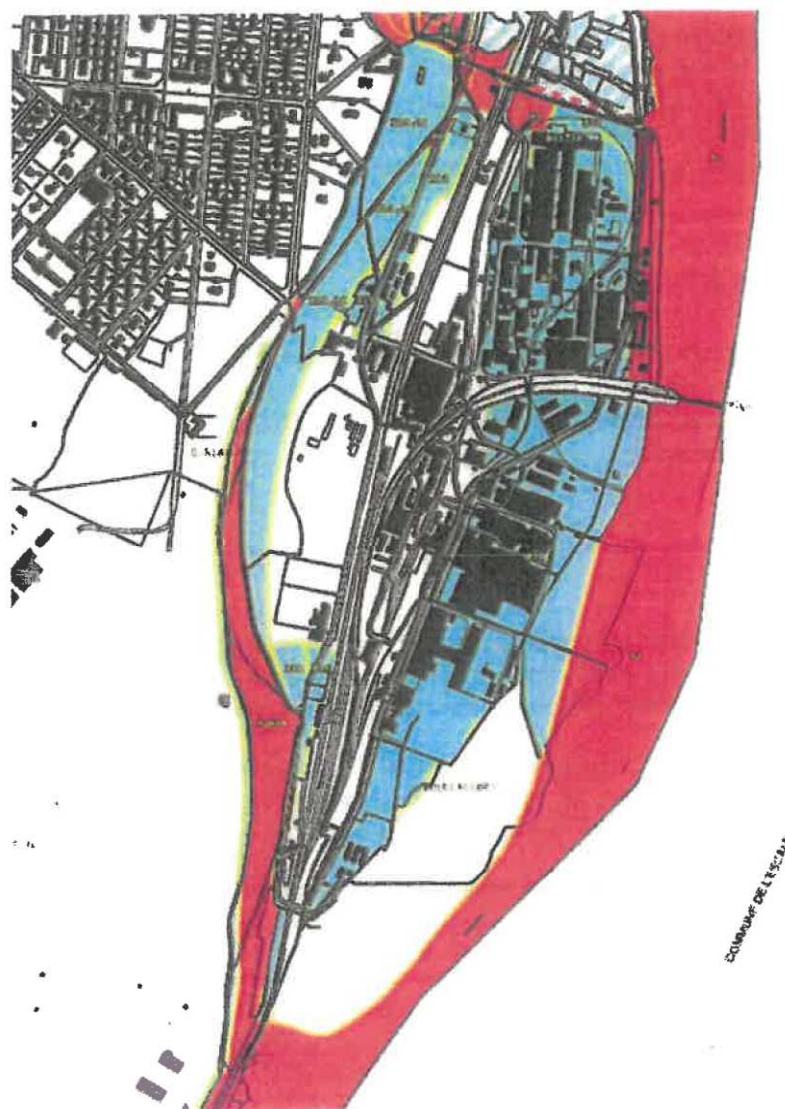


Figure 10 : zones d'aléas inondations prescrites dans le PPRN

5. IMPACTS PRESUMES ET PREMIERES PISTES DE MESURES ENVISAGEES

5.1. GESTION DES SOLS

Sur la base du diagnostic complémentaire et des données de surveillance environnementale d'ARKEMA (notamment sur les eaux souterraines au droit du site et en aval du terril), la gestion des terres sera réalisée conformément à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols potentiellement pollués, associé aux travaux prévus sur les berges. Il précisera l'évaluation des enjeux : gestion des déblais / remblais, mesures HSE spécifiques et surveillances environnementales éventuelles pendant le chantier, risques de migration de composés.

5.2. QUALITE DES EAUX

En lien avec le résultat de l'étude de pollution, et en accord avec les objectifs de qualité du SDAGE, la méthodologie de travaux sera adaptée afin d'éviter tout rejet de produits polluants dans la Durance. Cette méthodologie couvrira également l'activité du chantier en lui-même : matières en suspension, laitances de béton, ou tout autres substances pouvant provenir de l'activité de travaux.

5.3. MILIEU NATUREL

Les impacts prévus sur le milieu naturel sont présumés importants. En effet, la déviation du cours d'eau ainsi que l'élargissement du lit et la reconstitution / renforcement des berges auront des impacts non négligeables sur les habitats, les espèces faunistiques et floristiques ainsi que sur les zones humides.

Pour limiter au maximum ces impacts, la séquence Eviter Réduite Compenser (ERC) sera strictement appliquée selon la législation en vigueur. Au stade actuel des études, des pistes d'optimisation sont recherchées pour les voies d'accès et la localisation des bases travaux afin de limiter l'impact sur le milieu naturel.

Des demandes d'autorisations environnementales traduiront les engagements du maître d'ouvrage concernant la thématique milieu naturel.